

NOTE DE SYNTHESE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2025.

1. Communications-/

-----

2. Finances-Comptes annuels communaux de l'exercice 2024 : décision

En vertu du CDLD et du règlement général de la comptabilité communale, le Collège communal a établi les comptes annuels de l'exercice 2024.

Il propose au Conseil communal d'arrêter ces comptes aux chiffres suivants :

<i>Bilan</i>	ACTIF	PASSIF
	26.645.894,95 €	26.645.894,95€

Compte de résultats :

	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	7.032.098,45 €	7.612.660,77 €	580.562,32 €
Résultat d'exploitation (1)	8.685.206,59 €	8.532.760,16 €	-152.446,43 €
Résultat exceptionnel (2)	1.297.265,50 €	1.323.252,09 €	25.986,59 €
Résultat de l'exercice (1)+ (2)	9.982.472,09 €	9.856.012,25 €	-126.459,84 €

Compte budgétaire :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	11.064.492,71 €	2.423.542,47 €	13.488.035,18 €
- Non-Valeurs	38.915,78 €	0,00 €	38.915,78 €
= Droits constatés net	11.025.576,93 €	2.423.542,47 €	13.449.119,40 €
- Engagements	8.933.944,57 €	2.776.867,60 €	11.710.812,17 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	2.091.632,36 €	- 353.325,13 €	1.738.307,23 €
Droits constatés	11.064.492,71 €	2.423.542,47 €	13.488.035,18 €
- Non-Valeurs	38.915,78 €	0,00 €	38.915,78 €
= Droits constatés net	11.025.576,93 €	2.423.542,47 €	13.449.119,40 €
- Imputations	8.854.153,73 €	1.097.863,08 €	9.952.016,81 €
= Résultat comptable de l'exercice	2.171.423,20 €	1.325.679,39 €	3.497.102,59 €
Engagements	8.933.944,57 €	2.776.867,60 €	11.710.812,17 €
- Imputations	8.854.153,73 €	1.097.863,08 €	9.952.016,81 €
= Engagements à reporter de l'exercice	79.790,84	1.679.004,52 €	1.758.795,36 €

-----

3. Finances-Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 des services ordinaire et extraordinaire : approbation

Le Collège communal propose au Conseil communal d'adopter la modification budgétaire N°1 de l'exercice 2025 - services ordinaire et extraordinaire.

Le budget étant un acte de prévision, il est nécessaire d'adapter certaines dépenses et recettes du budget communal 2025 afin, notamment, d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'administration communale.

-----

4. CPAS-Tutelle spéciale d'approbation sur les actes des CPAS - délibération du Conseil de l'action sociale du 15 avril 2025 adoptant les comptes 2024 du CPAS : approbation

L'arrêt des comptes annuels du CPAS par le Conseil de l'action sociale est une décision qui ne peut être mise à exécution avant d'avoir été approuvée par l'autorité de tutelle, en l'occurrence le Conseil communal. Il appartient, dès lors, à ce dernier de vérifier si ceux-ci ne violent pas la loi et ne blessent pas l'intérêt général/communal.

Le Collège communal, suite à l'avis favorable du Comité de concertation Commune-CPAS en date du 14 avril 2025, propose au Conseil communal d'approuver la délibération du Conseil de l'action sociale du 15 avril 2025 adoptant les comptes annuels de l'exercice 2024.

-----

5. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4ème trimestre 2024 : prise d'acte

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation charge le Collège communal (ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin) de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par celui-ci.

En vertu du CDLD, le Collège communal communique au conseil communal le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4ème trimestre de l'exercice 2024.

-----

6. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre 2025 : prise d'acte

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation charge le Collège communal (ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin) de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par celui-ci.

En vertu du CDLD, le Collège communal communique au conseil communal le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre de l'exercice 2025.

-----

7. Finances-Marché financier pour le financement des dépenses extraordinaires : décision

La Commune de Rumes a décidé de financer des dépenses extraordinaires du budget 2025 au moyen d'emprunts. Le Collège communal propose de procéder à un marché d'emprunts auprès des organismes bancaires pour un montant de 2.182.555,15 EUR.

Le marché concerné a comme objet le financement des investissements décrits dans le CSC, inscrits au budget 2025 et aux modifications budgétaires éventuelles, ainsi que les services y relatifs, qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

-----

8. Environnement-Convention d'adhésion à Wap'Isol 2025-2027 : approbation

Wap'Isol est une plateforme qui vise à promouvoir la rénovation énergétique et l'emploi local en Wallonie picarde. L'Intercommunale IPALLE bénéficie de subsides régionaux pour la mise en oeuvre de ce projet "Wapi'Isol" qui consiste en la réalisation d'audits énergétique pour les citoyens.

Le Conseil communal est invité à approuver les modalités de prise en charge du forfait du citoyen dans le cadre de son adhésion à la plateforme Wap'Isol pour la période 2024-2027.

-----

9. Patrimoine-Acquisition d'une parcelle sise Place Roosevelt à Rumes : décision

La Commune de Rumes souhaite acquérir une parcelle de terre située à la place Roosevelt à Rumes. Celle-ci se situe dans le prolongement du parking existant et constituerait un atout pour étendre l'offre de parking nécessitée par la construction du futur hall sportif dans le cadre du développement rural de la Commune.

Le Collège communal propose donc au Conseil de marquer son accord de principe sur cette acquisition, au prix de 2.550€, selon le projet d'acte établi par le Comité d'acquisition.

-----

10. Patrimoine-Cession d'une parcelle de terrain sise rue du Tara à Rumes : Accord

Une citoyenne souhaite acquérir, en partie, une parcelle de terrain appartenant à la Commune sise Rue du Tara à Rumes et d'une superficie de 1 are 33 centiares, cadastrée 1ère division, section C partie des numéros 139D, 139E et 141B.

Le Comité d'acquisition, Direction de Mons, a fixé à treize mille trois cents euros (13.300,00 €) la valeur vénale du bien dont objet.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la vente de cette parcelle.

-----

11. Intercommunales-Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration de Trans&Wall : décision

Par courrier daté du 20 mars 2025, l'intercommunale Trans&Wall informe la Commune que son Conseil d'administration sera intégralement renouvelé lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2025.

Pour ce faire, l'intercommunale demande à la Commune de Rumes de proposer deux candidats administrateurs, ayant fait une déclaration d'appartenance au groupe politique "Les Engagés".

-----

12. Secrétariat général -Régie communale autonome - Désignation du collège des commissaires aux comptes : décision

La Régie communale autonome de Rumes doit disposer d'un collège des commissaires ayant pour mission la contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de la RCA.

Ce collège est composé de 3 membres dont 2 issus du conseil communal. Ces membres ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration de la RCA.

Le Collège communal propose au Conseil de désigner 2 de ses membres afin d'effectuer ce mandat.

-----

13. Logement-Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration de la Société de Logements du Haut Escaut : décision

En vertu des statuts de la Société de Logements du Haut Escaut, les administrateurs représentant les Communes associées sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées.

Le Collège communal invite le Conseil à proposer la candidature de deux représentants communaux Les Engagés au Conseil d'administration de la Société de Logements du Haut Escaut.

-----

14. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 : approbation

-----